

LE RESEAU DES ASSOCIATIONS DE MEDECINE GENERALE / MEDECINE DE FAMILLE  
DE TUNISIE



**Sous l'égide du Ministère de la Santé**

**Le Réseau des Associations de Médecine Générale / Médecine de Famille  
de Tunisie**

**a organisé le samedi 13 juin 2014 à l'hôtel Sheraton- Tunis**

**LE 2<sup>ème</sup> FORUM DE MEDECINE GENERALE / MEDECINE DE FAMILLE  
"Réflexions sur l'avenir de la médecine de première ligne,  
médecine générale / médecine de famille"**

**Recommandations**

Les différentes interventions présentées au cours de ce forum (ci-joint programme), ont apporté de précieux éclaircissements sur la situation actuelle de la médecine générale / médecine de famille en Tunisie : l'état des lieux de la médecine de 1<sup>ère</sup> ligne MG/MF en Tunisie (type d'exercice, démographie , formation académique et post universitaire , législation , textes de lois et qualités et rôles du médecin de famille ) et l'expérience de la faculté de médecine de Monastir en matière de DPC.

L'intervention de Monsieur Le Ministre de La Santé a apporté des réponses à de nombreuses questions de l'auditoire et surtout des messages clés concernant la réforme du système de Santé où le MG/MF a un rôle primordial. En effet et selon lui, cette réforme qui tout en s'appuyant sur les acquis et les ressources humaines du pays, repose aussi sur certains axes en particulier :

1 - La réorganisation du système sanitaire par la création de pôles de santé garantissant une meilleure répartition et autonomie territoriales des soins et où le Médecin généraliste est un maillon essentiel

2 - Le renforcement du rôle du médecin de famille dans la recherche et l'innovation ainsi que la valorisation de ses propositions et la prise en considération et ses avis dans le processus décisionnel en matière de santé et d'exercice de la médecine.

3- Le renforcement de la gouvernance par la création du dossier médical partagé et l'e-santé qui sont des projets à concrétiser

4- L'adaptation des programmes nationaux de santé aux changements des phénomènes sociaux et démographiques en donnant la priorité absolue à la prévention par la mise en place de systèmes de veille et ripostes précoces

5 - La remise à plat du cursus de formation médicale continue (FMC),

6- La révision du statut de la fonction publique et hospitalière avec le souci d'équilibrer la carte sanitaire, quitte à heurter certaines idées reçues.

Monsieur le Ministre a par ailleurs appelé à la mise en œuvre d'une collaboration étroite entre le ministère de la santé et les sociétés savantes de MG/MF

Le représentant du Syndicat des Médecins hospitalo-sanitaires, quant à lui, a insisté sur la nécessité de renforcer la mise à niveau des structures de santé et de favoriser l'enseignement des MG/MF par des spécialistes en médecine de famille. La représentante du Syndicat Tunisien des Médecins de Libéraux appuie et soutient la nouvelle réforme des études médicales, recommande la formation des MF pour l'acquisition de compétences multiples et souhaite que la médecine de famille soit une spécialité à part entière, à l'instar de ce qui se fait en Europe ou dans les pays anglo-saxons, ce qui est à même de nous donner une totale reconnaissance internationale, et à long terme.

Les discussions qui ont suivi ont dégagé plusieurs recommandations susceptibles d'améliorer l'exercice de la médecine de première ligne, et convergent toutes vers la valorisation du médecin généraliste en œuvrant sur :

1/ la formation initiale par l'introduction de la médecine de famille dès le deuxième cycle d'études médicales.

2/ la formation continue des médecins généralistes ou de famille, le développement professionnel continu (DPC), qui doit être institutionnalisé par l'élaboration de programmes standardisés avec le concours des sociétés savantes, la mise en place d'un système de financement et l'accréditation par l'INAS...

3/ une plus grande implication du MG / MF dans la recherche et l'enseignement, et notamment l'accréditation des terrains de stage, et la reconnaissance du médecin généraliste encadreur par l'élaboration d'un statut de médecin généraliste encadreur de stage.

4/ une meilleure organisation du travail entre les différents intervenants sur la santé du citoyen, en particulier le respect des trois niveaux d'accès aux soins dans le secteur public et du respect du parcours normal des soins dans le secteur libéral soit le médecin généraliste puis le spécialiste en cas de besoin.

5/ l'élargissement de la liste des compétences (objet de l'arrêté du 25 mars 2004 publiée à la page 896 du JORT n°27 du 2 avril 2004) qui doivent être accordées par le CNOM aux médecins généralistes titulaires de diplômes universitaires pour mettre fin aux injustices subies par de nombreux médecins d'une part et pour mieux servir les usagers du système de santé de certaines zones du pays d'autre part. Les commissions tenues par le Ministère de la Santé et le CNOM doivent nécessairement faire participer les sociétés savantes nationales et le réseau des associations de médecine générale / médecine de famille de Tunisie ainsi que les groupes de médecins généralistes concernés dont la compétence ne figure pas sur la liste de 2004.

Nous comptons sur les autorités compétentes pour tenir compte de ces recommandations, Ministère de la Santé, Facultés de Médecine, Conseil National de l'Ordre des Médecins, syndicats professionnels, sociétés savantes de médecine générale ou de famille et le réseau des associations de médecine générale / médecine de famille de Tunisie.